

NOTE À L'ATTENTION DES FAMILLES

AVIS DE REPRISE DE CONCESSIONS

Le Maire de la commune d'Aubière (Puy-de-Dôme)

informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon, il sera procédé, dans le cimetière d'Aubière (Puy-de-Dôme)

vendredi 15 novembre 2024 à 13 heures 30

à la constatation de l'état d'abandon des concessions perpétuelles situées :

- Des allées M à Z ;
- Des allées O à OO bis ;
- Et le long de l'allée des Tilleuls.

Registre consultable en mairie et à la conciergerie du cimetière

Hôtel de Ville
Service Cimetière
Place de l'Hôtel de Ville
63170 Aubière
☎ 04 73 44 01 02
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 17h

Cimetière
1 Allée des Anciens Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc
63170 Aubière
de 8h à 17h du 12 novembre au 31 mars
de 7h à 19h du 1er avril au 11 novembre

En conséquence, il invite les héritiers, descendants, successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien (dont les noms, prénoms et adresse de leur résidence n'ont pas pu être déterminés) de chacune de ces concessions à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Le 8 octobre 2024,



Michel BANDON,

1^{er} Adjoint